

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: RUBIS PASTA

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2013-0012

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0002272-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	8
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	8
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	8
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	10
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	10
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	11
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	13

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	13
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	14
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	17
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	17
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	17
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	19
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	19
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	20
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	20
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	20
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	20
5.1. Consignes d'utilisation	20
5.2. Mesures de gestion des risques	21
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	21
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	21
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	22
6. Autres informations	22

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique RUBIS PASTA

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation	BE2013-0012	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0002272-0000	
Date de l'autorisation	27/05/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	30/04/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	LODI SAS
Adresse du fabricant	Parc d'activités des Quatre Routes 35390 Grand-Fougeray France
Emplacement des sites de fabrication	Parc d'activités des Quatre Routes 35390 Grand-Fougeray France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	26 - Difenacoum
Nom du fabricant	Pelgar International Ltd
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Hampshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 54, 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0.005
Butylhydroxytoluene		Solvant	128-37-0		0.15

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .</p> <p>Peut nuire au fœtus.</p>
Conseils de prudence	<p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Ne pas respirer les poussières.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.</p> <p>Consulter un médecin en cas de malaise.</p>

Garder sous clef.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques – Professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiques-Adultes & juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 mètres à 5 mètres. - 0 - Appât: - 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 mètres à 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g Matériaux et tailles d'emballage: Seau: (PP,PE)

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg

(650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Boite en carton avec film interieur en PE

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g

Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g.

Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boite en carton de, 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris, utiliser 20 à 30 g dans des stations d'appât sécurisée espacées de 5 m (espacées de 3m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des lieux où l'activité des rongeurs a déjà été observée (par exemple, chemins de passage, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation cesse
- Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte en déplaçant les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou souillé par l'eau ou la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les stations d'appât doivent être visitées au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est mangé, si les points d'appât sont intacts et pour éliminer les corps de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à substances actives spécifiques, éviter leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents substances actives anticoagulantes.
- N'utilisez pas ce produit comme appât permanent et semi-permanent

- Retirez les appâts restants ou les points d'appât à la fin de la période de traitement.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
 - Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
 - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
-
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats - Professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes & juveniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres à 10 mètres. - 0 - - 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g Matériaux et tailles d'emballage: Seau: (PP,PE) 10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10) Boite en carton avec film interieur en PE 10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g , 270g, 280g, 310g, 500g

Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g.

Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boite en carton de 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les rats, utiliser 90 à 100 g dans des stations d'appât sécurisée espacées de 10 m (espacées de 5 m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des lieux où l'activité des rongeurs a déjà été observée (par exemple, chemins de passage, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat.
- Les stations d'appât doivent être visitées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté, les stations d'appât sont intactes et pour éliminer les corps de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à substances actives spécifiques, éviter leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents substances actives anticoagulantes.
- N'utilisez pas ce produit comme appât permanent et semi-permanent
- Retirez les appâts restants ou les points d'appât à la fin de la période de traitement.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et/ou rats – Professionnels –Extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiques-Adultes & juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes & juveniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Rats Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - 0 - Appât: Rats: 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres à 10

mètres.
Souris: 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 mètres à 5 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg

Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g

Matériaux et tailles d'emballage:

Seau: (PP,PE)

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Boite en carton avec film intérieur en PE

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g

Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g.

Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boîte en carton de 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris, utiliser 20 à 30 g dans des stations d'appât sécurisée espacées de 5 m (espacées de 3m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives.
Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte en déplaçant les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou souillé par l'eau ou la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés
- Pour les rats, utiliser 90 à 100 g dans des stations d'appât sécurisée espacées de 10 m (espacées de 5 m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des lieux où l'activité des rongeurs a déjà été observée (par exemple, chemins de passage, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
 - Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
 - Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à substances actives spécifiques, éviter leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents substances actives anticoagulantes.
- N'utilisez pas ce produit comme appât permanent et semi-permanent
- Retirez les appâts restants ou les points d'appât à la fin de la période de traitement.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).• L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques et/ou rats - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiques-Adultes & juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes & juveniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Rats Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - 0 - Appât: Rats Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Appât permanent Rats Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris :

Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres
Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg
Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g
Matériaux et tailles d'emballage:
Seau: (PP,PE)
10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Boite en carton avec film intérieur en PE
10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g
Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g.

Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boîte en carton de 2.5 kg, 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

• Pour les souris, utiliser 20 à 30 g dans des stations d'appât sécurisée espacées de 5 m (espacées de 3m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte en déplaçant les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou souillé par l'eau ou la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés

- Pour les rats, utiliser 90 à 100 g dans des stations d'appât sécurisée espacées de 10 m (espacées de 5 m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.
 - Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des lieux où l'activité des rongeurs a déjà été observée (par exemple, chemins de passage, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
 - Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation ait cessé. Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Faites des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours.
 - L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
 - Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à substances actives spécifiques, éviter leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents substances actives anticoagulantes.
 - Retirez les appâts restants ou les points d'appât à la fin de la période de traitement.
- Pour l'appâtage permanent: Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris et/ou rats - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiques-Adultes & juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes & juveniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou points d'appât couverts ou appât prêt à l'emploi à utiliser dans les terriers.
Taux et fréquences d'application	Rats Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - 0 - Appât: Souris : Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Rats Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Dans les terriers: 90-100g d'appât par terrier Appât permanent Rats: Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris :

Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres
Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg

Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g

Matériaux et tailles d'emballage:

Seau: (PP,PE)

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Boite en carton avec film interieur en PE

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g

Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g.

Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boite en carton de 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris, utiliser 20 à 30 g dans des stations d'appât sécurisée espacées de 5 m (espacées de 3m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte en déplaçant les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou souillé par l'eau ou la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.
- Pour les rats, utiliser 90 à 100 g dans des stations d'appât sécurisée ou directement dans les terriers espacées de 10 m (espacées de 5 m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des lieux où l'activité des rongeurs a déjà été observée (par exemple, chemins de passage, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Pour un usage extérieur, protéger les appâts de façon à minimiser les risques d'exposition aux animaux non-cibles.
- Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation ait cessé. Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Faites des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours.
- Les stations d'appât doivent être visitées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté, les stations d'appât sont intactes et pour éliminer les cadavres de rongeurs. Réappâter si nécessaire
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à substances actives spécifiques, éviter leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents substances actives anticoagulantes.
- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Retirez les appâts restants ou les points d'appât à la fin de la période de traitement.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Utilisation dans les terriers: Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. Pour l'appâtage permanent: Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- N'utilisez pas le produit comme appâts permanents pour prévenir l'infestation par les rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de

contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Rats - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes extérieures et décharges extérieures

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes & juveniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Autre Zones ouvertes extérieures, décharges extérieures
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou points d'appât couverts ou appât prêt à l'emploi à utiliser dans les terriers.
Taux et fréquences d'application	Rats Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation: 90-100 g grammes de produit par point d'appât espacés de

10 mètres Souris : Forte infestation: 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation: 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - 0 -
Appât:

Rats

Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres
Faible infestation: 90-100 g grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres
Dans les terriers: 90-100g d'appât par terrier

Appât permanent

Rats

Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres
Faible infestation: 90-100 g grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg

Quantité d'appât dans un sachet individuel: 10g

Matériaux et tailles d'emballage:

Seau: (PP,PE)

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Boite en carton avec film interieur en PE

10 g: 3 kg (300*10), 3.5 kg (350*10), 4 kg (400*10), 4.5 kg (450*10), 5 kg (500*10), 5.5 kg (550*10), 6 kg (600*10), 6.5 kg (650*10), 7 kg (700*10), 7.5 kg (750*10), 8 kg (800*10), 8.5 kg (850*10), 9 kg (900*10), 9.5 kg (950*10), 10 kg (1000*10)

Cartouches en PP: 50 g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g

Suremballage - Boite en carton avec des conditionnements de: 50 cartouches de 50g, 25 cartouches de 100g, 20 cartouches de 150g, 15 cartouches de 200g, 10 cartouches de 250g, 12 cartouches de 250g, 18 cartouches de 250g, 10 cartouches de 260g, 12 cartouches de 260g, 18 cartouches de 260g, 10 cartouches de 270g, 12 cartouches de 270g, 18 cartouches de 270g, 10 cartouches de 280g, 12 cartouches de 280g, 18 cartouches de 280g, 10 cartouches de 310g, 12 cartouches de 310g, 18 cartouches de 310g ou 5 cartouches de 500g.

Station pré-appâtée (PP,PS,PVC): 2*10g ou 3*10g dans une boîte en carton de 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg et 5 kg

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les rats, utiliser 90 à 100 g dans des stations d'appât sécurisée ou directement dans les terriers espacées de 10 m (espacées de 5 m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des lieux où l'activité des rongeurs a déjà été observée (par exemple, chemins de passage, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Pour un usage extérieur, protéger les appâts de façon à minimiser les risques d'exposition aux animaux non-cibles.
- Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation ait cessé. Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Faites des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours.
- Les stations d'appât doivent être visitées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté, les stations d'appât sont intactes et pour éliminer les cadavres de rongeurs. Réappâter si nécessaire
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à substances actives spécifiques, éviter leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents substances actives anticoagulantes.
- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Retirez les appâts restants ou les points d'appât à la fin de la période de traitement.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Utilisation dans les terriers: Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.
- Pour l'appâtage permanent: Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- N'utilisez pas le produit comme appâts permanents pour prévenir l'infestation par les rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement

[sauf si autorisé en appâtage permanent].

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.

- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (nitrile, EN374).

5.2. Mesures de gestion des risques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Ne pas utiliser le difenacoum pour de l'appâtage semi-permanent.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, rechercher et éliminer les rongeurs morts à intervalles fréquents pendant le traitement (par exemple au moins deux fois par semaine)
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - o d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - o d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - o d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois
- Garder seulement dans le récipient d'origine.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants peuvent prendre de 4 à 10 jours pour être efficaces après la consommation effective de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les rongeurs morts à mains nues, utiliser des gants ou utiliser des outils tels que des pinces pour les jeter.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.
- [Le cas échéant, en vertu de l'annexe III du règlement CLP] L'emballage du produit a été testé pour la résistance des enfants.
- Fournir le rapport d'étude de stabilité à long terme dans un délai d'un an après l'autorisation
- Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Eliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.